

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : - Surface 0,0 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 01/12/2018 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 1 km pour environ 30 abonnés ; le réseau date de 2006 et entièrement en PVC. Les eaux claires parasites représentaient environ 20% des volumes journaliers de temps sec sur le système. La campagne de mesure n'a pas permis de mettre en évidence de sensibilité du réseau d'assainissement de Lécussan par temps de pluie. La station d'épuration est une station de type filtres à sable de capacité de 80 EH qui date de 2006. La station est en état moyen : absence de clôture autour du site et l'ouvrage de bêche est endommagé. Aucune analyse réglementaire sur l'installation n'a été réalisée. Le bilan 24 heures réalisé dans le cadre de la campagne de mesure montre que la capacité nominale de la station est adaptée aux charges entrantes (45% en hydraulique et 35% en organique) et que les rejets sont conformes aux concentrations fixées par l'arrêté préfectoral autorisant l'installation.

Enjeux : Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte et du traitement satisfaisant sans problématique majeure. Il convient tout de même de considérer que très peu d'information sont disponibles pour se prononcer sur l'état du système (aucun bilan antécédent sur cette installation).

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles	2 & 3	>2030
Amélioration de la collecte	-	-		
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Amélioration sur la station	Cloture et bêche d'alimentation	1 & 3	F + 2025 - 2027

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,05 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Baraquettes	5	3	3	3	14	2	2021 - 2030
Baraquettes vers Lécussan	5	1	1	3	10	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension au lieu-dit Baraquettes. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	30 Ab	Soit 135 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	105 ANC		30 Ab	22%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	4 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	2 ANC		34 Ab	25%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	1 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	14,1 ha	14,1 ha	-	

Extrait cartographique du zonage :

